

---

Budget primitif 2023

---

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE  
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

**Étaient présents** : M. Christophe **ARFEUILERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

**Étaient excusés** : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILO**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté

**Assistaient en outre à la réunion** : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Pierre **FRAYSSINET**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions budgétaires de l'année 2023 en inscriptions nouvelles sans crédits de reports.

Globalement, la présentation en est la suivante :

- ⇒ En section de Fonctionnement : 7 082 582,96 € (en dépenses et recettes)
- ⇒ En section d'Investissement : 6 808 938,80 € (en dépenses et recettes)

Présentation détaillée :

### En Section de Fonctionnement

➤ **Les dépenses :**

- Au chapitre 011 - charges à caractère général : un total de 326 320 € comprenant :
  - Les prévisions de dépenses liées aux zones syndicales (stocks : 166 000 €) :
    - ° Zone de l'Empereur : 16 000 € de travaux d'accès à l'arrière de Panneaux de Corrèze, 10 000 € de signalétique zone, 25 000 € de réfection voirie, 30 000 € prévus en entretien, bornages et divers (total de 81 000 €)
      - ° Zone de Viam Bugeat : 15 000 € d'inspection réseau AEP et 10 000 € prévus pour les bornages (total de 25 000 €)
      - ° Zone de Tra le Bos : 25 000 € de réfection voirie, 35 000 € prévus en entretien, bornages et divers (total de 60 000 €)
    - Maintenance et entretien liés aux zones syndicales (hors stocks : 74 000 €) :
      - ° Zone de l'Empereur : 42 000 €
      - ° Zone de Tra le Bos : 17 000 €
      - ° Zone de Viam Bugeat : 15 000 €
  - Inscription destinée à couvrir les dépenses usuelles - fluides, entretiens et réparations, assurances, taxes foncières (86 320 €).
- Au chapitre 012 - charges de personnel : l'inscription annuelle d'un montant de 40 000 € pour honorer le remboursement des mises à disposition, par le Conseil Départemental, pour le suivi technique par les communes d'Ussel et d'Egletons et par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières d'un agent secrétaire comptable (0.25 ETP)
- Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 3 000 € correspondant aux admissions en non-valeur.
- Au chapitre 66 - charges financières : une inscription d'un montant total de 66 000 € destinée à couvrir la prise en charge des intérêts des emprunts et d'une ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (obligation de la M14).
- Au chapitre 67 – charges exceptionnelles : une inscription d'un montant de 1 000 €
- Au chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections, une inscription de 6 341 362,96 € :
  - \* une écriture d'ordre de 6 332 627,96 € qui correspond à la reprise du stock initial et la comptabilisation de la sortie des lots vendus,
  - \* une écriture d'ordre de 8 735 € qui correspond à l'amortissement de subventions d'équipements versées.

- Au chapitre 043 - opération d'ordre à l'intérieur de la section : une inscription de **66 900 €**, afin d'intégrer les frais financiers (intérêt d'emprunts) pour pouvoir les intégrer à la valeur des terrains - opération obligatoire dans le cadre de la gestion de stocks (contre-passation au chapitre 043 en recette de fonctionnement pour un montant identique).

- Au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 238 000 €

➤ **Les recettes :**

- Au chapitre 70 – **Produits de services** : un total de **573 680 €** comprenant :

- Les prévisions de recettes liées aux ventes de terrains aménagés (**462 080 €**) :

° Zone de l'Empereur : Vente à BOSSOUTROT de 94 534 € - vente à LAPORTE de 249 656 € (total de **344 190 €**)

° Zone de Tra le Bos : Vente à CHAUSSON MATERIAUX de 14 400 € - vente à FOREST PIONEER de 8 690 € (total de **23 090 €**)

° Zone de Viam Bugeat : Vente à CCV2M de 94 800 €

- Les locations diverses (**1 600 €**) : Conventions avec la Scierie des Gardes et CHAUZEIX

- Les autres produits d'activités annexe (**110 000 €**) : Vente de l'eau brute

- Au chapitre 74 - **dotations participations** : pour un total de **92 850.75 €**, il s'agit des participations versées par les EPCI membres du syndicat.

- Au chapitre 77 – **Produits exceptionnels** : pour un total de **36 578.42 €**, il s'agit des versements du Conseil départemental de la Corrèze.

- Au chapitre 043 – **transfert des intérêts** : montant identique au montant repris dans le chapitre stocks - dépenses de fonctionnement, soit **66 900 €**. Cette inscription correspond au montant des intérêts à régler cette année sur les emprunts contractés pour l'aménagement des zones d'activités.

- Au chapitre 042 – **Variation production constatation stock final** : une inscription totale de **6 251 976,36 €** qui correspond, en écritures d'ordre, d'une part à la déclaration du stock des travaux en cours de fin d'année (soit la reprise du stock initial complétée des réalisations de 2023 déduction faite de la part des terrains aménagés [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555] et d'autre part à la comptabilisation des lots aménagés et vendus sur 2023, [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555].

- Au chapitre 002 – **Excédent antérieur reporté** : une inscription de **16 757.43 €**.

- Au chapitre 75 – **Autres produits de gestion courante** : une inscription de **43 840 €**, il s'agit du loyer versé (22 600 €) et de la location-vente à M. BAJER (106 200 € / 5 ans soit 21 240 € pour 1 année)

## En Section d'Investissement

### ➤ Les dépenses :

- Au chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : correspond au déficit antérieur reporté pour un montant de **216 962.44 €**.
- Au chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : une inscription de **6 251 976.36 €** liée à la gestion de stocks des zones syndicales.
- Au chapitre 16 – emprunt : une enveloppe de **240 000 €** destinée au remboursement de l'annuité en capital des emprunts en cours.
- Au chapitre 20 – immobilisations incorporelles : une enveloppe de **25 000 €** pour l'étude de la zone Aix et de Neuvic (dont 5 600€ en Restes à réaliser 2022)
- Au chapitre 204 – subventions équipements versées : une enveloppe de **75 000 €** correspondant à la subvention d'équipement qui pourrait être versée par le SYMA aux entreprises LOSTE et FAURIE pour la réalisation des bassins de rétention.

### ➤ Les recettes :

- Au chapitre 10 - Réserves : l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour **216 962.44 €** ainsi que le prévoit la délibération d'affectation des résultats.
- Au chapitre 040 – opération d'ordre et de transfert entre sections : une inscription de **6 341 362.96 €** comprenant :
  - \* la reprise du stock initial auquel s'ajoute la sortie de stock des lots vendus pour 6 332 627,96€ (contrepartie du compte 71355 en dépenses de fonctionnement)
  - \* et, 8 735 € (amortissement de subventions d'équipements versées)
- Au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 238 000 €
- Au chapitre 16 – Emprunts et Dettes : 12 613,40€ d'emprunt d'équilibre

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme



Christophe ARFEUILLERE

Président

